

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'a pris bonne note des deux questions et je les examinerai.

M. Harding: Monsieur l'Orateur, puis-je demander quand on répondra aux questions n^{os} 158, 159 et 160? Elles figurent au *Feuilleton* depuis le 22 février. Auparavant, elles avaient figuré au *Feuilleton* d'octobre dernier c'est-à-dire il y a sept ou huit mois. Depuis le temps, le gouvernement doit certainement pouvoir fournir une réponse à ses questions-là aussi.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député a un argument valable. Je m'occuperai également de ces questions.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'INDUSTRIE

LE CAS DE LA MICHELIN—LE PROJET AMÉRICAIN D'IMPOSITION DE DROITS DE CONTREPARTIE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn), je demande à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement pour permettre la discussion d'une question urgente, à savoir l'intention avouée du gouvernement des États-Unis de frapper de droits de contrepartie les pneus exportés par la Michelin de la Nouvelle-Écosse, et les graves répercussions qu'une pareille mesure aurait sur l'industrie canadienne du pneu comme aussi, ainsi que le ministre des Finances (M. Turner) l'a admis en fin de semaine, sur tout le programme de développement régional.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a fait parvenir à la présidence l'avis requis aux termes de l'article 26 du Règlement. De fait, il a eu l'obligance de le faire vendredi après-midi, ce qui a donné le temps à la Présidence de considérer au cours de la fin de semaine son désir de voir la Chambre engager un débat à ce sujet en vertu de cet article du Règlement. Je sais gré au député des termes qu'il a choisis pour proposer sa motion. L'exposé est conforme aux exigences de l'article du Règlement; la question est posée avec précision, sans argument, ainsi que le stipule l'article du Règlement.

Naturellement, la question soulevée par le député en est une d'importance et d'intérêt pour tous les députés. Elle a fait, dernièrement, l'objet d'un certain nombre de questions à la Chambre et il est peu probable qu'on la laisse de côté. La présidence, comme les députés le savent, doit tenir compte des conditions posées par l'article du Règlement et les relier à la situation actuelle. Le paragraphe (5) de l'article 26 du Règlement énonce clairement la responsabilité de la présidence quant à la décision à rendre, et je cite: ... devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

C'est aujourd'hui le 15 mai. La période des subsides actuelle prend fin le 30 juin. C'est donc dire qu'il reste 33 jours de séance au cours de cette période, y compris ces deux dates. En ajoutant les jours réservés à l'étude du budget aux jours réservés à celle des subsides, les députés

[M. Korchinski.]

verront qu'ils auront 17 jours, soit plus de la moitié des jours de séance qui restent au cours de la présente période des subsides, pour soulever les griefs ou problèmes urgents autres que les projets de loi. Ils auront donc amplement de temps pour discuter de la question importante soulevée par le député d'Oshawa-Whitby «dans un délai raisonnable par d'autres moyens», comme le précise le Règlement. De fait, aujourd'hui même est jour réservé à l'étude du budget au cours duquel les députés qui participeront au débat pourront aborder la question soulevée par le député.

J'aurais beaucoup de mal à justifier qu'on écoute l'étude du budget pour discuter d'une question urgente aux termes de l'article 26 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GUERRE DU VIETNAM—LA PROPOSITION BRITANNIQUE À L'URSS—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Canada appuie-t-il l'initiative du Royaume-Uni qui invite l'URSS à organiser avec lui une conférence sur le Vietnam, conférence semblable à celle que ces deux gouvernements avaient parrainée à Genève en 1954, je pense?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous appuyons certes une telle initiative, mais c'est là une question qui intéresse exclusivement les deux présidents de la Conférence de Genève. Nous serions très heureux que le gouvernement anglais réussisse à convaincre l'Union soviétique de regrouper ce comité. Je doute toutefois que le gouvernement anglais y parvienne.

L'hon. M. Stanfield: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il porté à la connaissance du gouvernement britannique et du gouvernement de l'URSS que le gouvernement canadien serait partisan de la tenue d'une telle conférence? S'il ne l'a fait, se propose-t-il de demander instamment à ces deux gouvernements de patronner de concert une telle conférence?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois que ma déclaration d'aujourd'hui indique la position du gouvernement canadien. Nous souhaitons que l'initiative du gouvernement britannique aboutisse. Je ne pense pas qu'il soit très utile d'aller au-delà d'une déclaration de ce genre. Si le gouvernement soviétique n'est pas disposé à reconvoquer la conférence, ce n'est pas mon appui qui l'en convaincra.

L'hon. M. Stanfield: Je ne me rendais pas compte de la modestie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a parlé de temps à autre de la possibilité qu'il fasse une déclaration au sujet du problème du Vietnam. En a-t-il l'intention?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas d'intention pour le moment.